

LA VITRINE JUIVE DU *MUSEON ARLATEN*

La vitrine juive du *Museon Arlaten*, située au premier étage du musée, dans la salle des rites, us et coutumes, est une armoire vitrée du XVIIIème siècle. Son histoire et son contenu méritent d'être étudiés car cette vitrine constitue un témoignage original sur les rapports de l'ethnographie avec le judaïsme provençal. On sait, en effet, que, pour Mistral, le *Museon Arlaten* est à l'ethnographie ce que le *TRESOR DU FELIBRIGE* est à la langue ; en survolant l'inventaire, en étudiant de plus près l'un des documents de cette vitrine, on peut se faire une idée sur les méthodes utilisées par Mistral pour faire ses enquêtes et constituer ses collections ; on peut, en même temps, essayer de voir l'image que le *Museon Arlaten* présente du judaïsme provençal.

*

L'Abbé Raymond Boyer, qui a étudié cette vitrine, dit:

“Constituée sur l'initiative de Frédéric Mistral, [cette collection] se compose de dons importants faits par M. Albert Lunel de Carpentras, complétés par ceux de son petit-fils, M. Armand Lunel, Professeur au Lycée de Monaco.” [1]

On connaît “M. Albert Lunel, de Carpentras” essentiellement par l'oeuvre d'Armand Lunel, son petit-fils. Ce dernier avait demandé et obtenu la chaire de philosophie du Lycée de Monaco pour mieux se consacrer à une oeuvre romanesque, dans laquelle il a fait revivre l'univers de son enfance, et une oeuvre historique, qui a ouvert la voie aux études sur le judaïsme comtadin ; dans l'un de ses romans, *NICOLO-PECCAVI*, Armand Lunel a tracé un portrait de son grand-père Albert, en évoquant en même temps l'immeuble qu'il habitait, Place d'Inguibert à Carpentras :

“Erudit, fureteur, écrivain, depuis longtemps il avait la manie de prendre des notes et d'orner la maison avec des vieilleries. Tout le premier étage s'était finalement transformé en une galerie-musée où, merveille unique un chapeau jaune de la juiverie pendait aussi fièrement au plafond qu'un chapeau de cardinal à la voûte d'une cathédrale. Les tiroirs des beaux secrétaires en marqueterie, qu'il appelait ses menues archives locales, étaient pleins de fiches personnelles et de vieux papiers sans grande valeur mêlés parfois aux plus précieux documents.” [2].

En évoquant ainsi son grand-père Albert Lunel, le romancier nous présente un collectionneur qui a rassemblé des objets et des documents concernant surtout le judaïsme comtadin.

Né en 1837 à Carpentras, mort en 1926, Albert Lunel était, au début du XXème siècle, marchand de “draperies et nouveautés”; son magasin occupait le rez-de-chaussée ; au premier étage, Albert Lunel avait installé sa “galerie-musée”, constituée par ses collections ; sa famille habitait au deuxième étage ; les mansardes étaient réservées pour les domestiques. C’est surtout comme collectionneur et comme bibliophile qu’Albert Lunel était connu ; il possédait entre autres:

- Des faïences de Moustiers ;
- Une collection de lampes juives du XVIIIème siècle;
- Un incunable (*Les Epigrammes* de Martial, édition de Venise, 1466);
- Les oeuvres de Pétrarque, édition de 1500, illustrée;
- Un traité de chirurgie d’Ambroise Paré, dédié à Henri III;
- Un portrait (costume avignonais);
- Un spécimen du chapeau jaune porté dans les juiveries pontificales;
- Un missel à l’usage de l’ordre de Saint-François;
- Des toiles de Joseph Vernet [3].

Georges Jessula ajoute :

“Frappé de dépression à la mort de sa femme, [Albert Lunel] a vendu l’essentiel de sa collection et s’est retiré des affaires ; la boutique de la place aux Oies [4] est fermée, la maison démolie pour y loger la nouvelle Poste. Mais son petit-fils [5] héritera de la même passion et reconstituera une collection aussi importante.”[6].

Les lettres d’Albert Lunel à Mistral s’étalent de 1898 à 1910 ; conservées au Musée de Maillane, elles ont été publiées par Georges Jessula dans *L’ECHO DES CARRIERES* [7] ; la lecture de cette correspondance, qui permet de mieux saisir l’enracinement carpentrassien de l’écrivain Armand Lunel, donne également un nouvel éclairage à l’histoire de la vitrine juive du *Museon Arlaten*.

Georges Jessula a recensé onze lettres d'Albert Lunel à Mistral ; il n'a cependant retrouvé aucune lettre de Mistral dans les papiers laissés à sa mort par Armand Lunel. Il semble qu'Albert Lunel ait adhéré au Félibrige ; en tous cas, il comprenait le provençal puisque, en janvier 1909, il demandait à Mistral de lui écrire dans cette langue. Ce "mainteneur" des traditions juives du Comtat-Venaissin a donc facilement encouragé la création d'une vitrine juive dans un musée qui, sous l'impulsion de Mistral, se donnait pour but de rassembler tout ce qui touchait l'ethnographie de la Provence rhodanienne.

Les premières lettres d'Albert Lunel à Mistral concernent "le Saint Clou" sur lequel Georges Jessula nous donne quelques renseignements :

"Il s'agit de la célèbre relique conservée à la Cathédrale de Carpentras, un clou réputé comme ayant transpercé le poignet droit de Jésus ...Plus tard, ce clou aurait été transformé en un mors de cheval, ce qui explique l'épithète de "Saint Mors" employée dans la deuxième lettre d'Albert Lunel (30 Nov 1898)" [8].

A Mistral, qui se renseigne sur la possibilité d'avoir "en guise de breloque" une reproduction du "Saint Clou", Albert Lunel répond, entre autres :

"Je vous adresse par la poste une notice historique sur le Saint-Mors que je vous offre." [9].

Albert Lunel ne se cantonne pas seulement aux rites juifs du Comtat-Venaissin ; il est parfaitement capable d'inscrire ses connaissances dans l'ensemble plus vaste de l'ethnographie carpentrasienne.

La suite de la correspondance donne des renseignements sur quelques-uns des dons qu'Albert Lunel adresse à Mistral pour le Museon Arlaten. Georges Jessula rappelle tout d'abord la lettre du Maître de Maillane au Mainteneur de Carpentras, concernant les "coudoles", c'est-à-dire le pain azyme que les Juifs comtadins faisaient cuire pour la Pâque ; Georges Jessula avait déjà publié cette lettre dans l'ouvrage posthume d'Armand Lunel, *LES CHEMINS DE MON JUDAÏSME* :

"Lorsque Mistral voulut, pour la création du Museon Arlaten, recueillir et conserver, sans exception aucune, tous les souvenirs du prestigieux passé provençal, il décida, dans la salle des Rites, Coutumes et Légendes, qu'une vitrine serait consacrée à l'histoire et au folklore des Juifs du Comtat Venaissin. Ce fonds fut constitué avec des dons de mon



grand-père, qui entretenait avec le Maître de Maillane une correspondance érudite et sympathique. C'est ainsi qu'il avait eu l'idée en guise de *bonne manière*, de lui faire, pour la Pâque de 1900, un envoi de nos succulentes coudoles que l'on cuisait encore à cette époque dans le four synagogal de la communauté de Carpentras ; Mistral l'en remercia aussitôt par la lettre suivante que je traduis de son joli provençal :

“Maillane, 27 mars 1900

Brave Monsieur Lunel,

J'ai reçu le corbillon de coudoles que vous venez de m'envoyer. Elles sont bien gentilles et délicieuses (galanto et bouniqueto [10]). J'en ai fait passer quelques-unes au receveur de la Poste de Maillane, M. Franck ; et lui et sa femme, qui sont des Juifs d'Alsace, ne connaissaient pas la forme de vos fougassettes. Cela me fait plaisir de voir qu'à Carpentras vous maintenez vos traditions de famille et que vous n'avez pas suivi les conseils de Saboly de Monteux qui dit dans un de ses Noëls :

Brûlons lampes et veilleuses,
 Brûlons nos Talmuds
 Et de nos coudoles
 Qu'il ne s'en parle plus.

Allons, passez de bonnes Pâques et longtemps encore portez-vous bien.
 Amicalement, Frédéric Mistral” [11]

Armand Lunel lui-même avait cité cette lettre dans les entretiens radiophoniques qu'il avait accordés à Robert Ytier [12].

Ce qui est intéressant, c'est que Mistral note l'ignorance de M. Franck, le Juif alsacien, en ce qui concerne les “coudoles” ; le Maître de Maillane, qui ne semble pas faire la différence entre les Pâques chrétiennes et la Pâque juive, ne retient en fait que la spécificité provençale du judaïsme comtadin ; ce qui intéresse Mistral, c'est qu'un rite juif puisse être une composante de la culture provençale. Armand Lunel dit , dans *LES CHEMINS DE MON JUDAÏSME* :

“[Mistral] était intimement persuadé que, sur le visage original de nos provinces méridionales, Israël imprima de ces traits, que les siècles ont pu ensuite recouvrir, mais qui, nous mènent assez loin dans l'âme du terroir pour nous en révéler un de ses plis les plus profonds, une de ses nuances les plus secrètes. Dans son *TRESOR DU FELIBRIGE*, Mistral a tenu à relever toutes les expressions, sans omettre les jurons et les sobriquets, chargées d'une connotation ou d'une couleur juive. Il a vu ou il a cru voir dans Mireille la traduction de Myriam et il a remarqué qu'Hadasa, le nom hébreu d'Esther, signifie le myrte, de même que Nerto en provençal. Comme en témoigne sa traduction provençale de la *GENESE*, dont il adressa un exemplaire dédicacé à mon grand-père, ce qui l'intéressait tout particulièrement, c'était la parenté, l'analogie émouvantes entre les premiers temps bibliques et la vieille Provence pastorale, avec des deux côtés la même simplicité rustique, la même noblesse et la même piété.” [13] .

Pour Mistral, on le voit, les coutumes et la langue des Juifs comtadins sont bien partie intégrante de l'univers félibréen ; il semble également que le Maître de Maillane recherche, pour le Félibrige, un enracinement dans “les premiers temps bibliques” ; dans le *TRESOR DU FELIBRIGE*, il laisse entendre que le premier sens du mot “félibre”

pourrait être “docteur de la loi” et que le mot lui-même pourrait venir d’un mot grec signifiant “ami de l’Hébreu”. Le judaïsme provençal permet à Mistral de donner des lettres de noblesse au Félibrige.

Parce qu’il se sent fils de la Méditerranée, et donc de Jérusalem, Mistral, qui a introduit le dialecte judéo-comtadin dans le *TRESOR DU FELIBRIGE*, a senti la nécessité d’introduire les coutumes du judaïsme provençal au *Museon Arlaten*. C’est effectivement dans ce sens que vont les lettres et les envois d’Albert Lunel. En 1901, le collectionneur de Carpentras envoie à Mistral des “tephillin”[14] et une “mezouza” [15]; pour chaque objet, il joint une notice explicative. Quelques années plus tard, Albert Lunel adresse à Mistral “une délibération du Conseil Municipal de Carpentras le 21 janvier 1791 au sujet du Chapeau jaune”[16]. On constate qu’Albert Lunel adresse à Mistral aussi bien des objets concernant la religion que des documents historiques.

Albert Lunel ne s’en tient pas à l’ethnographie. Par une lettre du 31 juillet 1905, il annonce à Mistral le don d’un portrait de Castil-Blaze par ses descendants. Né à Cavaillon en 1784, mort à Paris en 1857, Castil-Blaze n’est pas un inconnu pour Mistral; dans *UN LIAME DE RASIN*, le Maître de Maillane, en collaboration avec Roumanille, a publié les poèmes provençaux de Castil-Blaze, aux côtés de ceux d’Adolphe Dumas, de Jean Reboul, de Glaup et de Toussaint Poussel [17] ; pour présenter Castil-Blaze, Mistral et Roumanille disent :

“Ero un Prouvençau dins l’amo. Autant d’uni que i’a cercon bestiament à perdre la coulour de soun país, autant aquèu troubaire s’estaquè touto sa vido à faire ressourti soun ourigino, en counservant en plen Paris, lou parla naciounau e li maniero sèns façoun de la Prouvènço.” [18]

Par Blaze de Bury, le fils de Castil-Blaze, on sait également que Mistral connaissait par coeur les vers du “troubaire” cavaillonnais.

Albert Lunel connaissait sans doute l’origine comtadine de Castil-Blaze et la place qu’il a tenue dans les débuts de la Renaissance provençale ; c’est pour cela, pensait-il peut-être, que le *Museon Arlaten* devait avoir un de ses portraits. Probablement, Albert Lunel savait-il aussi que Castil-Blaze a participé, essentiellement par ses chroniques du

JOURNAL DES DEBATS, à la création de la critique musicale et qu'il a été l'adaptateur des oeuvres lyriques de Weber, de Mozart et de Rossini [19].

Albert Lunel a, on le voit, une large culture ; sans doute l'ethnographie lui permet-elle de s'ouvrir à plusieurs aspects de la culture ; collectionner ne consiste pas pour lui à entasser des objets hétéroclites mais à essayer de mieux comprendre l'univers dans lequel il vit, à travers l'histoire ou la littérature ; l'ethnographie devient ici une manière d'essayer de comprendre l'homme. C'est cette ouverture d'esprit qui pousse Albert Lunel vers Mistral et fait de lui un mécène du *Museon Arlaten*.

L'étude de cette correspondance est également intéressante car elle permet de voir comment Mistral travaillait aussi bien pour la rédaction du *TRESOR DU FELIBRIGE* que pour le regroupement de tout ce qui allait constituer le *Museon Arlaten* ; si cet ouvrage et ce musée sont bien le résultat d'un long travail solitaire, Mistral a cependant eu besoin d'un important réseau de correspondants ; Emile Ripert le reconnaît, lorsque il dit, à propos du *TRESOR DU FELIBRIGE* :

“Ce répertoire, pendant vingt ans de travail, accumulant fiches et notes, grâce à une enquête incessante faite par conversations et par lectures, Mistral l'avait constitué.” [20].

Aux “conversations”, il faut ajouter, bien sûr, la correspondance. Par ces méthodes de travail, Mistral a voulu fédérer autour de lui toutes les composantes des cultures d'oc ; avec le *TRESOR DU FELIBRIGE* et le *Museon Arlaten*, il a voulu créer les deux monuments par lesquels il constituait, en quelque sorte, “la défense et l'illustration” de la langue provençale et de la culture félibréenne. Joseph Aurouge peut dire :

“Le musée d'Arles est bien vraiment le grand reliquaire de la Provence ; mais c'est un reliquaire où le passé revit et parle pour éveiller l'avenir dans les âmes qui savent entendre et dans les coeurs qui savent parler.” [21].

*

Fernand Benoît a signalé, en 1945, l'importance de la vitrine juive du *Museon Arlaten* [22]. Il y a plusieurs raisons à cela : d'abord Fernand Benoît a été Conservateur des musées d'Arles ; ensuite, il cultivait avec le même bonheur l'ethnographie et l'archéologie ; son livre sur *LA PROVENCE ET LE COMTAT VENAISIN - Arts et*

traditions populaires [23] montre bien l'étendue de ses compétences ethnographiques ; enfin, Fernand Benoît connaissait bien Lunel et son oeuvre ; surtout, il est possible que la rencontre de cet érudit enraciné dans son terroir avec la découverte horrible des camps de la mort ait poussé Fernand Benoît à souligner l'importance du passé juif de la Provence.

C'est également Fernand Benoît qui, en 1953, a encouragé l'Abbé Raymond Boyer à rédiger son article sur *LE FONDS HEBRAÏQUE DU "MUSEON ARLATEN"* publié dans le N°23 de l'Echo des Carrières [24] après l'avoir été dans *PROVENCE HISTORIQUE*; l'auteur de l'article remercie Armand Lunel, Cecil Roth, le Grand-Rabbin Salzer et M. Cyril Moss qui l'ont aidé ; peut-être l'article s'inscrit-il ainsi dans le courant des *Amitiés judéo-chrétiennes*, qui se développait à ce moment-là sous l'impulsion de l'historien Jules Isaac.

Dans une première partie, l'Abbé Boyer étudie "les mémoriaux de la Loi" et rappelle d'abord les textes bibliques qui les justifient :

"Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute ta force. Et ces commandements que je te donne aujourd'hui seront dans ton coeur ... Tu les attacheras sur ta main pour (te servir) de signe, et ils seront comme un frontal entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes - Tu feras des glands aux quatre coins du vêtement dont tu te couvriras."

Ces textes bibliques permettent de comprendre la signification religieuse des mémoriaux de la Loi : *taleth*, *tephillin*, et *mezouzoth*, dont on peut voir au *Museon Arlaten* des exemplaires tout à fait courants." [25].

L'Abbé Boyer décrit ensuite le *taleth*, le châle de prière, les *tephillin*, ces lanières de cuir qui permettent de fixer au front et sur le bras des passages de la Loi et que l'on se met pour la prière du matin, les *mezouzoth*, enfin, ces petits rouleaux qui contiennent des passages de la Loi et que l'on fixe aux portes.

Dans une deuxième partie, l'Abbé Boyer étudie des "livres et objets liturgiques". Il mentionne des "rouleaux de synagogue ... d'époque récente" [26], des feuillets imprimés provenant d'un livre de prières" [27], un *shofar* "une trompe en corne, munie

d'une embouchure , utilisée à la synagogue lors de certaines cérémonies" [28], une lampe de *Hanoukah* (fête des lumières).

Dans une troisième partie, l'Abbé Boyer présente les contrats de mariage (*ketoubah*) ; il présente le plus ancien de ces contrats, qui date de 1776 et a été rédigé à Tunis :

“Ce document est bordé d'un décor de motifs floraux en couleurs vives, et d'une formule en gros caractères verts :

“Bonne fortune, prospérité, salut et courage ! Qui a trouvé femme a trouvé le bien et a obtenu la bienveillance (de Dieu). Que ta source soit bénie, et réjouis-toi de l'épouse de ta jeunesse.” On sait que l'enluminure des *ketubboth* est l'un des domaines dans lequel a excellé l'art populaire juif.” [29]

Aux clauses liturgiques et morales du contrat, s'ajoutent des “clauses particulières” qui garantissent en fait les droits de l'épouse.

L'Abbé Boyer signale également deux autres contrats d'origine comtadine, l'un signé à Avignon en 1807, l'autre à Carpentras en 1807. L'Abbé Boyer, dont on apprécie les connaissances en hébreu, nous fait connaître des noms tunisois (Mordecaï Baruch Cavalho et Semariah Catarivas) ainsi que des noms comtadins (Abraham Elie, fils de Jacob Joseph Lunel, Esther, fille de Juda David Hayim Naquet, Moïse Gabriel de Lunel...).

Par l'importance qu'il accorde aux descriptions de ces *Ketouboth*, l'Abbé Boyer souligne l'originalité du mariage juif : ce n'est pas un sacrement, c'est un contrat assorti d'une bénédiction.

L'Abbé Boyer signale également un couteau de circonciseur, des documents imprimés, “un oeuf couvert d'un texte hébreu en caractères microscopiques ; c'est la copie intégrale du *CANTIQUE DES CANTIQUES* ; oeuvre de patience et d'habileté, produit de la petite industrie palestinienne de la fin du XIXème siècle” [30] ; l'Abbé Boyer mentionne enfin un exemplaire de *LA REINE ESTHER* de Mardochée Astruc et de Jacob de Lunel ainsi que quelques compositions musicales de Darius Milhaud.

Nous nous permettons d'ajouter à cet inventaire précis et minutieux un exemplaire d'*ESTHER DE CARPENTRAS* d'Armand Lunel [31].

L'Abbé Boyer souligne en conclusion l'intérêt de ces "souvenirs israélites d'origine provençale" par "la place qu'ils occupent dans les traditions judéo-provençales, ou plus précisément judéo-comtadines" [32]. Il montre ainsi qu'il y a un enracinement réel du judaïsme en Provence.

*

Nous avons pu étudier de plus près une *Ordonnance au sujet du serment des Juifs*, datée du 24 avril 1776. Cet imprimé, qui est extrait des registres de la Secrétairerie d'Etat de la légation d'Avignon, n'est pas déposé qu'au *Museon Arlaten*, puisque René Moulinas l'a également retrouvé aux Archives Départementales de Vaucluse, au Musée Calvet à Avignon et à la Bibliothèque Inguimbertaine à Carpentras [33].

Le document a pour sujet une sorte de serment, le "herem du coulbo", que les Juifs devaient prêter solennellement, à la requête des autorités, sur les livres de la Loi, en acceptant les malédictions les plus horribles en cas de parjure. Ce document, dont nous connaissons donc quatre exemplaires, a sans aucun doute été largement répandu en Avignon et dans tout le Comtat-Venaissin. Il y a, dans les mentalités de l'époque, une volonté certaine de marginaliser juridiquement les Juifs ; il ne s'agit pas pour autant de les expulser car l'Eglise romaine a besoin d'eux ; marginalisés, ils sont le témoignage vivant d'un peuple qui ne connaît pas le vrai Dieu ; surtout, ils sont, en cas de besoin, un bouc émissaire idéal.

Le "herem du coulbo" avait été institué en 1630, d'abord pour les procédures fiscales puis pour les autres procès. En s'appuyant sur l'ouvrage de S. Schwartzfuchs sur *LES JUIFS DE FRANCE*, René Moulinas précise que cette appellation semble s'appuyer sur un ouvrage de jurisprudence rabbinique nommé *KOL BO* ; ce traité contient un serment impliquant l'excommunication, le *Herem* [34]. René Moulinas ajoute:

"Les intéressés se plaignaient des abus et du chantage auxquels donnaient lieu son utilisation. Selon eux, il arrivait "assez souvent que des personnes mal intentionnées, voulant mettre à profit la faiblesse (sic) et la superstition des Juifs, osent les faire assigner et demander qu'ils soient condamnés à l'accomplissement de certaines promesses qu'ils n'ont jamais faites, ou au paiement de dettes supposées et sans preuve, proposant pour y suppléer et par malice, de s'en rapporter au Serment décisif des

Juifs ; mais à condition que ceux-ci le prêtent avec le concours et l'appareil de tout ce que leur Religion a de plus terrible et de plus imposant ; c'est-à-dire qu'ils jurent en écoutant les imprécations effrayantes et les anathèmes connus par eux, sous le nom de *Herem du Coulbo* ... Il n'y a point de Femme juive qui ne fit, sans regret, le sacrifice de tous ses bijoux et de ce qu'elle a de plus précieux, pour soustraire son Père, son Mari, ou ses Enfants (sic) à l'obligation d'écouter ces anathèmes, croyant que ceux qui les entendent, même pour les causes les plus raisonnables, et pour attester les faits les plus vrais, sont frappés de mort avant la fin de l'année, et encourent les plus terribles malédictions du Ciel." [35].

Monseigneur Durini, qui était Président pro-légat de la légation d'Avignon et du Comtat-Venaissin, décida en mars 1775 que les Juifs ne seraient contraints à entendre le *Herem du Coulbo* que dans les cas les plus graves et que, dans les circonstances les plus courantes, un serment simple suffirait. Le 2 avril suivant, l'Assemblée ordinaire du pays présenta de fortes remontrances contre cette décision ; René Moulinas précise qu'elle chargea un de ses membres de constituer un dossier pour obtenir l'annulation de cette décision.

Le 24 avril 1776, Durini annule le règlement du 7 mars 1775 et "ordonne que dorénavant les Juifs et Juives des quatre carrières de cet Etat seront forcés et contraints dans les contestations et procès ... de prêter ledit serment du *Herem du Coulbo* et d'entendre les imprécations usitées en pareil cas, lorsque les Juges et Magistrats de cette Ville et du Comtat-Venaissin ordonnerons (sic) auxdits Juifs et Juives de prêter tel serment et d'entendre lesdits anathèmes." [36].

Peut-être y-a-t-il dans ce serment une origine du serment *more judaico*, dont on trouve des traces aux alentours de 1832 dans *L'AMI FRITZ* d'Erckmann-Chatrion, et contre lequel Adolphe Crémieux s'est dressé.

*

La vitrine juive du *Museon Arlaten* est bien un témoignage de la manière dont Mistral travaillait pour constituer ses collections et pour rédiger le *TRESOR DU FELIBRIGE* ; il s'est constitué un réseau de correspondants. Pour cette partie de ses collections, Mistral a été largement tributaire de la générosité d'Albert Lunel et de son petit-fils Armand. Nous constatons que le Maître de Maillane recueille tout aussi bien ce qui concerne le

culte que des documents concernant l'histoire. Sans doute l'ethnographie, qui recueille tout ce qui touche à la vie quotidienne et aux mentalités, est-elle une science auxiliaire de l'histoire. Mistral a fait du judaïsme comtadin une composante de la culture provençale ; il a ainsi contribué, peut-être sans le vouloir totalement, à l'intégration de la culture juive dans la communauté nationale.

Roger KLOTZ

- [1] Boyer (Abbé Raymond) - *LE FONDS HEBRAÏQUE DU "MUSEON ARLATEN"* In *PROVENCE HISTORIQUE*, Tome 3, 1953. P.131.
- [2] Lunel (Armand) - *NICOLO-PECCAVI ou l'Affaire Dreyfus à Carpentras*. Paris, Gallimard (coll. Folio), 1976 (1ère édition: 1953). PP. 130-131.
- [3] Cf. Klotz (Roger) - *ARMAND LUNEL ET SON UNIVERS IMAGINAIRE*. Thèse de Doctorat en Lettres. Aix-en-Provence, Université de Provence, 1991 et Klotz-Villard (Roger) - *UN COLLECTIONNEUR ET SON IMAGE. L'IMAGE D'UN COLLECTIONNEUR DANS L'OEUVRE ROMANESQUE D'ARMAND LUNEL, SON PETIT-FILS*. In *MECENES ET COLLECTIONNEURS, Lyon et le Midi de la France*. Paris, éditions du C.T.H.S.,1999.
- [4] Nom familièrement donné à la Place d'Inguibert qui se trouve ornée de cygnes de bronze.
- [5] Il s'agit bien de l'écrivain Armand Lunel.
- [6] Jessula (Georges) - *CORRESPONDANCE Albert LUNEL / Frédéric MISTRAL (1898 / 1910) LE MUSEON ARLATEN*. In *L'ECHO DES CARRIERES*, Bulletin de l'Association Culturelle des Juifs du Pape, N° 30, Cavaillon, 3ème T 2002. P. 17
- [7] Cf note 6
- [8] Ibidem P11
- [9] Ibidem P.12
- [10] Le mot "et" est un gallicisme que Mistral n'a certainement pas employé ; le mot provençal correspondant est *e*.
- [11] Lunel (Armand) - *LES CHEMINS DE MON JUDAÏSME et divers inédits* (textes présentés par Georges Jessula). Paris, L'Harmattan, 1993. P. 91-92.
- [12] *DE JERUSALEM A CARPENTRAS OU LES ITINERAIRES D'ARMAND LUNEL*. Interviews réalisés par Robert Ytier pour l'émission *LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE*, France-Culture, 1er semestre 1975
- [13]Op cit P. 92
- [14] Petites boîtes contenant des passages de la Loi fixées par des lanière sur la tête et sur le bras gauche ; Tout Juif pratiquant les revêt pour la prière du matin.
- [15] Petit cylindre contenant un passage de la Loi ; il se fixe sur le linteau des portes munies de gonds.
- [16] Cité par Georges Jessula; op cit P.18.
- [17] Cf Roumanille (J.), Mistral (F.) -*UN LIAME DE RASIN*. Raphèle-lès-Arles, culture provençale et méridionale, 1980.
- [18]Op cit P. 7.
- *Traduction:*

- Autant certains cherchent bêtement à perdre la couleur de leur pays, autant ce poète s’attacha toute sa vie à faire ressortir ses origines, en conservant, en plein Paris, le parler national et les manières sans façon de la Provence.
- [19] Cf Klotz (Roger) - *RECHERCHES SUR CASTIL-BLAZE*. Mémoire pour le diplôme d’études supérieures, rédigé sous la direction de Monsieur le Professeur André Rousseau. Aix-en-Provence, Faculté des Lettres et Sciences humaines. 1965.
- [20] Ripert (Emile) - *LE FELIBRIGE*. Paris, collection Armand Colin, 1948. P. 128.
- [21] Aurouge (Joseph) - *LE MUSEON ARLATEN ET SON NOUVEAU LOCAL*. Grenoble, 1909. P. 22.
- [22] Cf Benoît (Fernand) - *LE MUSEON ARLATEN*. Paris, Laurens, 1945.
- [23] Benoît (Fernand) - *LA PROVENCE ET LE COMTAT VENAISSIN -Arts et traditions populaires*. Avignon, Aubanel 1981. (quatrième édition). L’ouvrage a été publié pour la première fois en 1949, dans la collection *les provinces françaises*, qui était patronnée par le Musée National des Arts et Traditions populaires et était dirigée par Armand Lunel et François Agostini.
- [24] *LE FONDS HEBRAÏQUE DU MUSEON ARLATEN* . l’Echo des carrières, 2000, N°23 P. 12-18.
- [25] Ibidem P. 13.
- [26] Ibidem P. 14-15.
- [27] Ibidem P.15.
- [28] Ibidem P.15.
- [29] Ibidem P. 15-16.
- [30] Ibidem P 16.
- [31] Lunel (Armand) - *ESTHER DE CARPENTRAS ou le carnaval hébraïque* (avec un portrait de l’auteur gravé sur bois par Georges Aubert). Paris, NRF, 1926
- [32] Op cit P. 139.
- [33] Moulinas (René) - *LES JUIFS DU PAPE EN FRANCE*. Toulouse, Privat éditeur, 1981.
- [34] En s’appuyant sur les archives du Musée Calvet à Avignon, René Moulinas décrit la manière dont se donnait ce serment :
- “La cérémonie se déroulait dans la synagogue, de la façon suivante : le rabbin sortait le livre de la Loi, faisait poser la main de l’intéressé sur le rouleau et lui demandait de répéter mot à mot cette formule : “Je jure devant Dieu qui a créé le ciel et la terre, monts, rochers, verdure et tout ce qui existe par sa puissance et si je jure le contraire de la vérité je veux que Dieu fasse pleuvoir sur moi du soufre et du goudron comme il a plu sur Sodome et Gomore, et si je jure le contraire de la vérité, je veux que la terre s’ouvre pour m’engloutir, comme Dathan Coré et Abiron, et si je jure le contraire que je sois changé en statue de sel comme la femme de Lot quand elle regarda après la ville, et si je jure le contraire que ma semence ne porte jamais de fruit, et si je jure le contraire que je sois perclus de tous mes membres, que mon sang sorte de mon corps et qu’en étant sorti mon dit corps soit privé pour toujours de sépulture, et si je jure le contraire que je sois damné et que je n’aille jamais dans le sein d’Abraham.” Après quoi, le Juif répondait point par point aux questions qui lui étaient posées pendant que le greffier notait les réponses.” Moulinas, Op cit P. 542
- [35] Ibidem. P. 371.
- [36] Collections du *Museon Arlaten*. Ce document se trouve également à Avignon, Bibliothèque Municipale, manuscrit 2947, folio 58 r° - v°.